

Le Prix du Manager de l'année

LES NOMINÉS 2007 DE LA CATÉGORIE "RÉGULATEUR"

Claude Bébéar, le parrain engagé

Un plaidoyer pour la suppression de l'ISF à côté d'un appel pour la diversité dans les entreprises, l'assureur cultive une liberté intellectuelle réjouissante dans le débat public.



D.R. "Je ne crains pas de parler de lobbying. J'assume cette démarche qui consiste à chercher à convaincre du bien-fondé de nos suggestions."

Un financier – et qui plus est un assureur ! – affichant sa volonté de s'engager dans le débat démocratique ! En France où l'argent reste suspect, une telle démarche partait avec un lourd handicap. Sept ans après avoir créé l'institut Montaigne fin 2000, Claude Bébéar, président du conseil de surveillance d'AXA, a transformé l'essai : celui d'alimenter le débat public par des idées pragmatiques et originales. "Ce dont je suis le plus fier ? Avoir été parmi les pionniers dans la promotion de la diversité en posant dès 2004 le débat sur la diversité dont le CV anonyme est une des propositions dans un rapport sur les oubliés de l'égalité des chances. Puis en lançant une dynamique pour des entreprises aux couleurs

de la France", explique-t-il. Le "parrain" du capitalisme français est ainsi fait : à l'instar de Michel de Montaigne – l'illustre philosophe humaniste et moraliste comme lui originaire de Dordogne – il n'aime rien tant que se trouver là où on ne l'attend pas. Sa force ? Sa capacité à convaincre près d'une centaine de sociétés d'adhérer à ce think-tank "indépendant de toute attache partisane". Le cahier des charges des travaux de l'institut qui mobilisent universitaires, fonctionnaires, ou hommes d'entreprises et une petite

équipe de permanents est triple : regarder comment font les autres à l'étranger, déboucher sur des recommandations concrètes, assurer le service après-vente. "Je ne crains pas de parler de lobbying. J'assume

"Ce dont je suis le plus fier : avoir été parmi les pionniers de la diversité (...) en rendant mon rapport 'des entreprises aux couleurs de la France'."

cette démarche qui consiste à chercher à convaincre les décideurs du bien-fondé de nos suggestions ou à éclairer les citoyens", reprend-il. Le directeur général de l'institut – l'ex-journaliste Philippe Manière – se fait ainsi

l'écho chaque jour sur les ondes de BFM d'une nouvelle proposition de réforme. S'y sont succédé depuis septembre une gamme assez large de suggestions allant du classique – supprimer l'impôt de solidarité sur la fortune – au moins convenu – privilégier l'aptitude et non le diplôme pour ouvrir les recrutements – et jusqu'au franchement inattendu – instaurer un système de pénalités financières pour lutter contre l'abstentionnisme parlementaire. Montaigne a de l'imagination. philippe.plassart@nouveconomiste.fr

François Chérèque, l'incarnation du syndicalisme responsable

A l'occasion du conflit des régimes spéciaux, le syndicaliste est resté fidèle à sa conception, celle d'un syndicalisme réaliste, loin de toute démagogie.

"Au vu des éléments en ma possession, il faudrait arrêter la grève." Une nouvelle fois, à l'occasion du conflit des régimes spéciaux, François Chérèque est resté fidèle à sa conception, celle d'un syndicalisme "responsable" qu'il incarne depuis longtemps. Quel que soit le prix à en payer, on l'a encore vu cette année. "Tant que les militants de la CFDT me soutiennent, la contestation qui vient de l'extérieur ne m'atteint pas. Au contraire, les sifflets ont tendance à me conforter", lance-t-

il sans fanfaronnerie. A 51 ans, ce Lorrain au sommet de la confédération depuis 2002 affiche une sérénité à

"En ne s'inscrivant dans aucun jeu de rôle préétabli, la CFDT dispose d'une liberté totale d'appréciation, d'où parfois des surprises."

toute épreuve. "Je dis clairement ce que je pense. C'est ainsi que je conçois la fonction d'un secrétaire national pour éclairer les militants et les salariés." Sa force, il la puise d'abord dans la démarche réaliste, ouverte il

y a près de trente ans par un certain Edmond Maire et jamais démentie depuis. Voilà qui donne un ancrage fort à la doctrine maison. "La CFDT persiste et signe sur cette ligne plus que jamais. En 2006 lors de notre congrès à Grenoble, nous avons traité sans faux-semblants tous les sujets qui ont compté par la suite : place de l'usager dans la grève, évolution du contrat de travail, question de la représentativité, service public pour l'emploi. Un travail d'anticipation de

fond qui nous permet aujourd'hui d'avancer des positions solides comme par exemple sur l'harmonisation des régimes spéciaux de retraites." Une fermeté de conviction qui résulte aussi de l'émancipation du syndicat à l'égard des politiques. "En ne s'inscrivant dans aucun jeu de rôle préétabli, la CFDT dispose d'une liberté totale d'appréciation, d'où parfois des surprises. Ce qui n'est pas forcément le cas du patronat qui vit encore dans l'ambiguïté", tacle le secrétaire national. Tant il est vrai que pour négocier, il faut être deux.



MEGHLEY/SIPA "Tant que les militants de la CFDT me soutiennent, la contestation qui vient de l'extérieur ne m'atteint pas. Au contraire, les sifflets ont tendance à me conforter."

philippe.plassart@nouveconomiste.fr

Colette Neuville, porte-drapeau du capitalisme démocratique

Engagée depuis 17 ans aux côtés des actionnaires minoritaires, elle défend leurs intérêts et leur droit à la parole au nom de la démocratie économique.



D.R. "C'est de forces contraires que naît l'équilibre. C'est ce qui fait que cela fonctionne !"

Surtout ne l'appellez pas "Pasionaria des petits porteurs", elle en a horreur ! Pour Colette Neuville, présidente de l'ADAM (Association de défense des actionnaires minoritaires, 1500 adhérents et un budget de 680 000 euros) ce titre est aussi erroné que réducteur. "Je préfère celui de porte-drapeau du capitalisme libéral et populaire, corrige-t-elle, rappelant qu'elle est au service de tous les actionnaires minoritaires, "ce qui représente un ensemble à la fois très vaste et très hétérogène allant des petits porteurs aux hedge-funds". Pour elle, tous ont un rôle identique à jouer : éviter que les dirigeants soient seuls et tout-puissants aux commandes de l'entreprise... Contre-pouvoir, néces-

sité pour la démocratie et l'économie, estime cette militante de la première heure qui ne désarme pas depuis 17 ans. Economiste de formation – d'abord en entreprise puis à l'Otan – dès 1990, elle s'empare du sujet, s'engageant auprès des clients de Tuffier Ravier Py, société de Bourse dont la faillite laisse alors 5 milliards de francs de pertes au détriment de 550 personnes... Elle mobilise les pouvoirs publics et obtient une modification de la loi sur les recouvrements de passifs. Son modus operandi est trouvé, elle n'en change plus. "Un

fait d'actualité est plus mobilisateur pour engendrer des changements", explique-t-elle. Dès l'année suivante, elle crée l'ADAM avec un objectif : défendre les

"Je veux les aider à se faire entendre afin de leur permettre de jouer leur rôle de contre-pouvoir nécessaire à toute économie de marché."

intérêts des actionnaires minoritaires et surtout leurs droits dans un paysage économique en pleine mutation. "Mon objectif ? développer le capitalisme populaire afin qu'en parallèle de la démocratie politique, existe une démocratie économique." C'est cet idéal qu'elle en-

tend défendre au travers des intérêts d'actionnaires trop souvent aphones. "Je veux les aider à se faire entendre afin de leur permettre de jouer leur rôle de contre-pouvoir nécessaire à une économie de marché. De forces contraires naît l'équilibre. C'est ainsi que cela fonctionne !", ré- pète Colette Neuville dont les nouvelles croisades concernent aujourd'hui les fusions transfrontalières type Arcelor-Mittal, les prises de contrôle rampantes et la crise des subprimes. Cette vigilance de 17 ans méritait à l'évidence une nomination dans la catégorie régulateur...

caroline.castets@nouveconomiste.fr

Lui créer un univers à son image, c'est l'ouvrir au monde...

Nous facilitons la création, la publication et l'actualisation de votre site Internet professionnel.

Pack Site 9€ / mois

- La création et la mise à jour de votre site professionnel grâce à une interface intuitive et conviviale
- Le choix parmi 160 modèles de sites Internet imaginés par des professionnels
- Un catalogue de 800 photos à votre disposition pour illustrer votre site Internet et la possibilité d'intégrer vos propres visuels
- 4 niveaux d'offre (Basic, Essentiel, Confort et Prestige) pour donner à votre site la dimension souhaitée
- Toute l'année, nous sommes à votre écoute pour favoriser la croissance de votre entreprise

Accompagner pas à pas votre entreprise sur Internet, en vous permettant de créer un site Internet de qualité professionnelle qui reflète parfaitement votre image, tout en assurant la maîtrise de votre budget... Avec le Pack Site, mettez tous les atouts du côté de votre croissance.

Pour vous abonner, notre équipe de spécialistes se tient à votre disposition sur www.lerelaisinternet.com ou au **0 820 800 810**

lerelaisinternet.com
favorise la croissance de votre entreprise

Le Prix du Manager de l'année

LE LAUREAT 2007 DE LA CATÉGORIE "RÉGULATEUR"

Marie-Odile Bertella-Geffroy, une robe noire face aux blouses blanches

Sang contaminé, hormone de croissance, Tchernobyl, légionellose. Depuis 15 ans, cette juge d'instruction au pôle santé du TGI de Paris a traité les grandes affaires de santé publique et de responsabilité médicale qui mettent en cause les services de l'Etat, des médecins et des laboratoires. Autant de pouvoirs, peu habitués à rendre des comptes à la justice pénale.



FLORENCE DURAND / SIPA

"Je ne mets jamais en examen en matière de responsabilité médicale sans avoir procédé à une expertise médicale et sans qu'il soit démontré l'existence d'une faute caractérisée."

Par Franck Bouaziz

3 h40, ce soir de décembre, rue des Italiens, l'immeuble des juges financiers devant lequel caméras de télé et photographes ont pris l'habitude de guetter l'arrivée des personnalités mises en cause dans l'affaire Clearstream. A cette heure avancée de la nuit les magistrats concernés sont partis depuis bien longtemps, flashes et projecteurs sont éteints. Dans une autre aile de ce bâtiment qui abrita jadis le quotidien *le Monde*, au 2^e étage, une juge éteint la lumière de son bureau. Elle ne traque aucun abus de bien social, ni réseau de corruption organisée. Marie-Odile Bertella-Geffroy, 58 ans dont 15 passés à démêler des affaires de santé publique, est la plus ancienne des magistrats de ce pôle santé, créé par le tribunal de grande instance de Paris, en 2002. Dans son bureau, 78 dossiers l'attendent chaque jour – soit 450 tomes – dont chacun comprend en moyenne 500 documents. Tous sont complexes, car ils reposent sur la mise en cause d'un acte médical ou d'une décision de santé publique qui ont, peut-être, causé un grave préjudice à des victimes. Ce fut d'abord l'affaire du sang contaminé en 1991, puis celle de l'hormone

de croissance en 1994, plus récemment les conséquences du nuage radioactif de Tchernobyl ou de la légionellose découverte à l'hôpital parisien Georges-Pompidou. Autant de procédures menées par celle qui, en entrant à l'École nationale de la magistrature (ENM), se voyait plutôt juge pour enfants. Son parcours, après sa nomination au tribunal de grande instance de Paris, en 1981, en décide autrement. Elle est confrontée à ses premiers dossiers de responsabilité médicale, dans lesquels un acte opératoire, un diagnostic est poursuivi. "Personne parmi les autres juges d'instruction ne voulait de ces affaires. Ce n'était que plaintes avec constitutions de partie civile. Le dernier recours pour des victimes qui voulaient obtenir une réponse judiciaire. Or ces questions étaient délaissées par le droit pénal." Elle apprend donc sur le tas, jusqu'en 1994, quand explose le deuxième volet de

tions dans lesquelles ont été importées, sans précautions suffisantes, des substances qui contenaient la maladie de Creutzfeldt Jacob.

Reconstituer des faits souvent anciens

Dans ces procédures, où les victimes sont souvent nombreuses et les faits anciens, Marie-Odile Bertella-Geffroy doit reconstituer tout le processus de décision : "Je commence avec les enquêteurs par faire saisir les documents ministériels et administratifs aux archives nationales où ils sont déposés. L'analyse des ces documents et les auditions de leurs auteurs et destinataires permet de comprendre si il y a eu des dysfonctionnements dans la chaîne d'information et dans la chaîne de décision en matière sanitaire. Je peux mettre à jour certaines interactions négatives ou positives." Et c'est à partir de ce moment-là que le travail de la magistrate commence à gêner certains pouvoirs. Pour les besoins de son instruction,

elle envoie les gendarmes ou les policiers spécialisés perquisitionner dans les ministères, ou les hôpitaux. Ensuite, elle convoque les hauts fonctionnaires et les médecins pour de longues auditions et pose des questions avec une précision d'horloger, "qui tiennent parfois sur une page en-

tière", se souvient l'un d'eux qui est passé par son cabinet. De fait, hauts fonctionnaires, médecins du secteur privé ou mandarins de l'hôpital, beaucoup lui reprochent de n'instruire qu'à charge contre le monde de la santé. "Contrairement à ce que mes collègues peuvent penser, elle est profondément humaine et elle va au bout de ses dossiers. Si un expert lui démontre qu'un médecin n'a pas commis de faute, elle l'écouterait", estime Denis Safran. Chef du service anesthésie à l'hôpital Georges-Pompidou, il produit, depuis de longues années, des expertises judiciaires dans tout l'Hexagone, notamment pour Marie-Odile Bertella-Geffroy. "C'est une bossesse qui suit ses dossiers. Quand je la rappelle quatre mois après le début d'une expertise, elle sait immédiatement de quoi nous avons à traiter."

Démontrer le lien entre le dommage et la victime

Si les critiques sont souvent violentes, c'est que les notions de faute pénale et donc de sanctions ne sont encore guère acceptées dans le monde médi-

cal où l'on préfère évoquer "les aléas thérapeutiques et d'indemnisation des victimes". "Elle est sans nuances : je pense qu'elle est prise en otage par les victimes", lui reproche un patron d'hôpital souhaitant conserver l'anonymat. "Pour qu'un délit d'homicide ou blessure soit constitué, il faut un dommage, une ou plusieurs fautes commises par la victime et un lien de causalité avec un ou plusieurs auteurs directs ou indirects", détaille la magistrate. "Je ne mets jamais en examen en matière de responsabilité médicale sans avoir procédé à une expertise médicale et sans qu'il soit démontré l'existence d'une faute caractérisée. Les statistiques de mon cabinet montrent que deux dossiers sur trois se terminent par un non-lieu." "Elle ne mène pas de combat. Avant de pren-

L'indemnisation à défaut de sanction

les pouvoirs publics ont-ils menti sur le niveau de radiation qui a vraiment touché le sud-est de la France, après l'accident de la centrale nucléaire russe ? Fallait-il prendre des mesures spécifiques pour les produits agricoles cultivés dans certaines parties du territoire ? Y a-t-il un lien avec l'augmentation de certains cancers ? Pour apporter un début de réponse les moyens ne sont guère pléthoriques. Le pôle judiciaire de santé publique, créé en 2002 par Bernard Kouchner, alors ministre chargé de ce dossier, ne comprend que trois juges d'instruction. En ce moment, Marie-Odile Bertella-Geffroy n'a plus d'assistant spécialisé et elle ne peut compter que sur une vingtaine de gendarmes spécialisés pour relayer ses enquêtes sur le terrain. Pas question, pour autant, qu'elle se laisse aller à l'habituel couplet sur le manque de moyens de la justice. Ses inquiétudes seraient plutôt portées sur l'évolution du droit en matière

"Elle ne mène pas de combat.

Mais les dossiers qu'elle instruit sont porteurs d'affrontement"



de responsabilité pénale. "Une partie du corps médical ne peut concevoir l'application de sanctions pénales plus de sanctions pénales et le message a été transmis aux décideurs politiques. On s'achemine vers une logique de seule réparation avec la création de fonds d'indemnisation comme ce qui s'est décidé pour les hémophiles et transfusés et vers une société assurantielle qui risque d'oublier le principe de responsabilité." "Tout est fait aujourd'hui pour qu'un certain nombre d'affaires n'arrivent pas au tribunal", reconnaît un médecin qui affiche 30 années de carrière. Enfin la loi Fauchon qui crée le délit non intentionnel ne protège pas que les élus locaux et leur panier de basket. Elle concerne aussi les médecins. Alors,


"J'ai fait un trait sur ma carrière"

ne serait-il pas plus judicieux pour cette magistrate de passer la main, comme l'ont d'ailleurs fait bon nombre de ses collègues du pôle financier, et de songer à son avancement ? Ce n'est visiblement ni son objectif ni son tempérament : "J'ai fait un trait sur ma carrière, sans regrets", affirme celle qui refuse de demander un poste dans une cour d'appel, comme le font généralement les magistrats de sa génération. Les 78 dossiers en cours dans son cabinet représentent les plaintes de 1 200 victimes.


Elle entend en boucler le plus possible. Les nocturnes devraient donc se poursuivre rue des Italiens.

Société de développement immobilier







Residence de l'Arche 72 Appartements - 92 Courbevoie



La Ferme du Château - 91280 Saint Pierre du Perray



sodevim

30, Rue Péclet - 75015 Paris - FRANCE
 Tél : 01 56 23 15 88 - Fax : 01 56 23 15 89
 www.sodevim.fr sodevim@wanadoo.fr